Être un bon randonneur :

- Éviter de randonner par grand vent ou gel
- **Vérifier** les périodes de chasse auprès de la mairie
- Rester sur les chemins balisés
- Respecter la biodiversité
- Ne jeter aucun déchet dans la nature
- Bannir les feux de forêts

À ne pas manquer :

- Etang de Cossaye
- Eglise Saint-Martin
- Bascule municipale (dans le bourg)



Cette randonnée vous a plu?

Continuez d'arpenter le territoire du Sud-Nivernais grâce aux **fiches randos disponibles** sur :



Ou à **l'Office de Tourisme Sud Nivernais** Place du Champ de Foire 58300 DECIZE



Vous rencontrez un problème, utilisez **SURICATE**

SUD NIVERNAIS COMMUNAUTÉ

2 Rue du Port de la Jonction 58300 DECIZE

Téléphone: 03 86 77 09 45



RANDONNÉES SUD NIVERNAIS



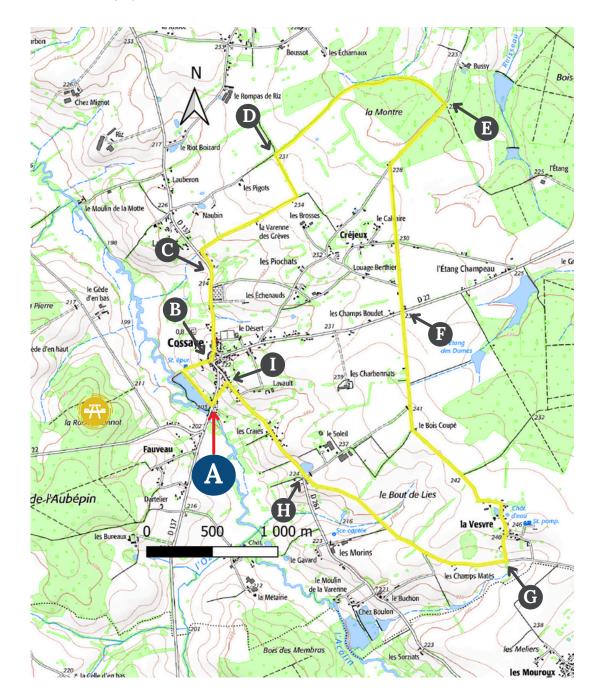


Cossaye

→ 11,5 Km

COSSAYE

11,5 km - 3h15 Balisage jaune —



- A Départ du parking de l'étang de Cossaye.
 - Face à l'étang, le longer à droite. Face à la station d'épuration, monter à droite en direction du bourg de Cossaye.
- **B** Face à l'église, suivre la D 137 à gauche sur 600 m, dépasser le cimetière et laisser la rue à droite qui le longe.
- C Tourner dans la rue à droite et continuer tout droit sur 150 m. Au bout de la route, monter à droite puis empruntez le premier chemin à gauche.
- D Suivre le sentier à droite pour rejoindre la route.
- À la route, aller à droite sur 600 m, puis, à la sortie du bois, emprunter le premier chemin à gauche. Continuer tout droit à la première intersection pour rejoindre la D 22.
- Traverser la D 22 et continuer sur la route en direction du lieu-dit La Vesvre sur 2 km.
- À la patte d'oie, prendre la route à droite. Au carrefour en T suivant, tourner à nouveau à droite et rejoindre la D 261.
- Au stop, suivre la D 261 à droite, en direction de Cossaye. Laisser deux chemins sur la gauche, puis une route à droite et continuer jusqu'à la prochaine intersection.
- Descendre la rue de la Jacquette à gauche et retourner au point de départ.

